

COUR D'APPEL
DE GRENOBLE

TRIBUNAL DE
GRANDE INSTANCE

CABINET DE

M. [REDACTED]

VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DE L'INSTRUCTION

CONVOCAATION pour PREMIERE COMPARUTION

le juge d'instruction

à

M. POINT Michel

LETTRE RECOMMANDEE

[REDACTED] 2006

Monsieur,

En application de l'article 80-2 du Code de Procédure Pénale, je vous informe que j'envisage votre mise en examen. A cette fin, je vous convoque pour procéder à votre première comparution, dans une information ouverte pour :

DIFFAMATION PUBLIQUE ENVERS UN PARTICULIER

Vous êtes convoqué le [REDACTED] à 14 heures

à mon Cabinet sis au TRIBUNAL de GRANDE INSTANCE de [REDACTED]

TRÈS IMPORTANT

Vous avez le droit d'être assisté par un avocat.

Vous pouvez choisir l'avocat qui vous assistera ou demander qu'il vous en soit désigné un par le bâtonnier de l'ordre, parmi les avocats inscrits au barreau.

Vous devez me faire connaître votre choix dans les meilleurs délais.

[REDACTED] S de l'instruction